

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE
DE 3 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE
(à temps complet)**

DGA Services techniques – « Déchets ménagers »

DGS - Ressources humaines - NP
N° 2021 - D - 132

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du service « déchèteries logistique »,

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 3 postes d'adjoint technique à temps complet au sein de la DGA Services techniques, service « déchèteries logistique » à compter du 1^{er} mai 2021, pour 6 mois.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

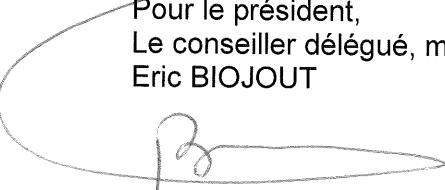
Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 6 mai 2021

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,
Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en
Préfecture le : 12 MAI 2021

Publié ou notifié

Le : 12 MAI 2021